

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-864

présenté par

Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Lafferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas,
Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	15 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	15 000 000	0
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	15 000 000
<i>dont titre 2</i>	0	15 000 000
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter de 15 millions d'euros, en autorisations d'engagement (AE) comme en crédits de paiement (CP), les dépenses de personnel portées par l'action 02 *Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres* du programme 354 « Administration territoriale de l'État », qui pourrait représenter environ 238 ETPT si l'on se réfère au budget 2023 de 474 millions d'euros pour un plafond d'emplois de 7560 ETPT.

Il ressort des travaux de contrôle et d'évaluation du rapport spécial de la mission Administration générale et territoriale de l'État pour la loi de finances 2021 que les centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour assurer leurs missions de manière pérenne.

Ces CERT sont chargés d'instruire les demandes de cartes nationales d'identité, de passeports, de permis de conduire et de certificats d'immatriculation des véhicules. Ils ont connu un certain nombre de dysfonctionnements, conduisant à des retards préjudiciables pour les usagers, depuis leur mise en place dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération (PPNG) en 2017, en raison d'une mauvaise évaluation des besoins de ces nouvelles structures. Ces défaillances ont également été analysées par la Cour des comptes dans son rapport public de 2020.

L'augmentation de moyens demandé par les auteurs de cet amendement proviendrait d'un transfert de 15 millions d'euros des dépenses de personnel de l'action 01 *État-major et services centraux* du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». En effet, il ressort des rapports annuels de performances que cette action était sous-exécutée à hauteur de 20 millions d'euros en 2018, de 16 millions d'euros en 2019 et de 30 millions d'euros en 2020. De plus, une hausse de 11 millions d'euros de dépenses de titre 2 était demandée en 2022 pour cette action malgré les sous exécutions soulignées.